

Réponse du Conseil administratif à la motion du 2 novembre 2016 de M^{mes} et MM. Simon Gaberell, Sandrine Burger, Marie-Pierre Theubet, Maria Pérez, Lionel Ricou, François Bärtschi, Maria Vittoria Romano, Grégoire Carasso, Jean-Philippe Haas, Amar Madani et Albane Schlechten: «Baignade dans le Rhône: accompagner plutôt qu’interdire».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que la demande de la population est forte pour des espaces de nature et de détente en ville et pour un accès accru à l’eau;
- que les rives du Rhône le long du sentier des Saules sont depuis longtemps un lieu de baignade à Genève;
- que, depuis l’installation par le Canton de Genève de trois pontons en 2011, la pratique de la baignade a explosé dans cet espace relativement bien préservé, confirmant l’engouement de la population pour ce type d’espace et de loisirs;
- que la baignade est pratiquée par une grande diversité de population (jeunes, personnes âgées, familles, touristes);
- que la baignade dans le Rhône reste dangereuse en raison, d’une part, des fluctuations de niveau et de courant du fleuve et, d’autre part, de la jonction avec les eaux froides de l’Arve à la pointe de la Jonction;
- que le Conseil administratif de la Ville de Genève a souhaité interdire la baignade pour éviter les accidents au printemps 2016;
- qu’une interdiction de la baignade ne résout pas les problèmes de sécurité ni ne freine la popularité des lieux et de la baignade estivale, comme en a convenu le Département cantonal de l’environnement, des transports et de l’agriculture (DETA);
- que des mesures d’accompagnement à la baignade simples et légères (bouées, signalisation des sorties d’eau, panneau de sensibilisation et d’information sur les sorties d’eau, douches et plages existantes, voire des couloirs de nage) existent et ont déjà été testées avec succès dans d’autres cantons suisses,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif, d’entente avec les autorités cantonales, de soutenir activement la mise en place de mesures légères et le développement d’actions de sensibilisation visant à accompagner la pratique de la baignade dans le Rhône, notamment en faisant placer des panneaux d’information renseignant les baigneurs sur les conditions du fleuve (température de l’eau, force du courant), respectivement un système d’alerte indiquant aux nageurs une soudaine augmentation du débit du fleuve.

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de rappeler que les gens se baignent sous leur propre responsabilité.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il convient, en préambule, de rappeler que la baignade est interdite entre le pont du Mont-Blanc et le pont de Sous-Terre (article 2A du règlement sur les bains publics – F3 30.03).

La rive bordant le Rhône le long du sentier des Saules est en effet le seul plan d'eau propice à la baignade nonobstant les particularités de ce tronçon du Rhône, à savoir un débit variable découlant de l'activité du barrage du Seujet et une baisse de la température de l'eau après la pointe de la Jonction en raison de l'affluence de l'Arve.

Si une augmentation de la fréquentation a été observée, notamment depuis l'installation des pontons en 2011, la Ville et l'Etat de Genève (ce dernier étant responsable du plan d'eau) ont été proactifs afin d'apporter des solutions pour diminuer les risques de noyade dans le Rhône au moyen d'aménagements et campagnes de prévention. Beaucoup d'acteurs, dont le Département du territoire (DT, anciennement DETA), les Services industriels de Genève (SIG) ou encore le Service d'incendie et de secours (SIS), transféré depuis le 1^{er} janvier 2022 au sein d'un groupement intercommunal, ont participé à ces mesures de réduction des risques, parmi lesquelles:

- la mise en place par l'Etat et la Ville de trois pontons et d'aménagements, comme points de sortie;
- le soutien par l'Etat et la Ville de l'action «Lâche pas ta bouée» de l'association La barje;
- la réalisation par l'Etat et la Ville de journées de sensibilisation aux dangers de la nage dans le Rhône directement auprès des baigneurs et baigneuses;
- la création et la distribution par l'Etat d'un flyer de prévention en quatre langues (téléchargeable sur la page internet indiquée ci-après);
- la création par l'Etat d'un clip vidéo et d'un site internet dédié (baignadedu-rhone.ge.ch);
- la mise en place par l'Etat de panneaux de prévention permanents sur les berges, avec indication des sorties d'eau;
- la réalisation par la Ville de sept installations numérotées et localisées mettant à disposition des bouées de sauvetage et rappelant le numéro d'urgence 118;

- la formation d’agent-e-s de la police municipale au prompt sauvetage et au lancer de corde;
- le renforcement de la capacité d’intervention du SIS par une formation continue concernant le sauvetage aquatique avec une optimisation des moyens d’intervention pour cette mission.

Les adaptations préconisées par les motionnaires sont donc, pour l’essentiel, déjà réalisées et les mesures de réduction du risque mises en place ont déjà permis de préserver plusieurs vies. L’ajout d’un avertisseur pour signaler les changements de débit n’amènerait qu’un gain de sécurité relatif, dans la mesure où les changements de débit sont suffisamment progressifs et observables pour que toute personne soit en mesure de déterminer son aptitude à poursuivre sa baignade ou non.

Le Conseil administratif souligne que la baignade en eau vive doit, avant tout, engager la responsabilité individuelle, tel que c’est le cas, par exemple, pour la baignade dans le Rhin à Bâle ou une randonnée en montagne. Il estime que les nombreuses informations actuellement à disposition du public permettent à chacun-e d’endosser cette responsabilité en toute connaissance de cause. Cela étant dit, la Ville de Genève continuera à collaborer, dans la limite de ses compétences, avec l’Etat et les services de secours, notamment le SIS, pour la mise en place de futures mesures d’information et de prévention, cela afin que la population puisse continuer de bénéficier des plaisirs de la baignade dans le Rhône le long du sentier des Saules.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Marie Barbey-Chappuis